

Synthèse de l'intervention de Jean-Marc Bourgeois, secrétaire général du syndicat SMdA CFDT lors du CNPAV et à la suite de la communication de M. Thierry CADART, secrétaire national – direction confédérale de la CFDT

Monsieur le Ministre,
Mesdames, messieurs,

Le syndicat SMdA CFDT tient tout d'abord à exprimer qu'il partage sur les sujets abordés les mêmes préoccupations émises précédemment par les représentants des organisations syndicales des artistes-auteurs et souligne que sur ces sujets collectifs, le syndicat SMdA CFDT travaille de concert avec la majorité des organisations syndicales des artistes-auteurs ici présentes.

Le syndicat SMdA CFDT souhaite cependant intervenir sur le champ des activités professionnelles des artistes-auteurs. A l'heure où nous sommes en concertation quant à la désignation des activités considérées comme principales ou connexes, préférant ce terme à celui d'accessoires, il est indispensable que soit prise la mesure qu'aujourd'hui, nos activités professionnelles sont devenues au fil du temps par choix ou par obligation, multifformes et multiples. A cet effet, toute activité étroitement liée aux activités de création des artistes-auteurs doit être prise en compte au titre de l'engagement professionnel, sans contraintes ni limites. La révision des textes inhérents à nos activités doit être entreprise et menée à son terme.

Je vous remercie de votre attention.

Synthèse de l'intervention de Jean-Marc Bourgeois, secrétaire général du syndicat SMdA CFDT lors de la présentation par Mme Sylviane TARSOT-GILLERY, directrice générale de la création artistique – ministère de la culture, des thématiques qui seront abordées par les groupes de travail du CNPAV.

S'agissant de la notion d'observation et celle de constat que vous nous présentez au sujet des thématiques qui devront être abordées par les groupes de travail du CNPAV, le syndicat SMdA CFDT estime que les constats et les observations des problématiques rencontrées par les artistes-auteurs ont été émises et partagées et ce depuis des années par les organisations professionnelles des artistes-auteurs. Aujourd'hui, il s'agit d'agir, en regard des difficultés professionnelles et de la précarité grandissante que connaissent nombre d'artistes-auteurs, d'agir maintenant et non dans des mois ou des années.

Si nous entendons bien que la création de ce Conseil puisse être l'engagement de cette volonté, les artistes-auteurs, eux, ne peuvent plus attendre d'hypothétiques résultats.